

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2012

Conseillers municipaux en exercice : 14
Conseillers présents : 12 votants : 12

Convoqués le 28/11/ 2012

MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE

Noël des enfants : Vendredi 21 Décembre : repas à salle polyvalente offert à tous les enfants

Noël du personnel : Jeudi 20 Décembre à 18H00

Noël des Anciens : Dimanche 6 Janvier 2013 à partir de 14H15

Vœux du Maire : Samedi 19 Janvier à 18h00

DELIBERATIONS

Convention de partenariat avec l'agence Culturelle départementale Dordogne-Périgord (vote pour : 12)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aide à la diffusion en milieu rural, l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, en partenariat avec le foyer des Jeunes et d'éducation populaire de Beauregard, a organisé le spectacle « Elle a tout d'une Diva » le 18 octobre 2012 à la salle polyvalente de Beauregard. Le conseil municipal émet un avis favorable pour la signature de la convention de partenariat et le versement d'une participation financière d'un montant de 1 000 €.

Convention médecine professionnelle (vote pour : 12)

Une nouvelle convention du Centre de Gestion relative au service santé, sécurité au travail et au fonctionnement du service de médecine préventive sera applicable à compter du 1er Janvier 2013.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention du CDG 24 et autorise Mr le Maire à la signer.

Renouvellement Contrat CNP- assurance du personnel statutaire (vote pour : 12)

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge (arrêts maladie, accidents du travail, maladie professionnelle) pour les agents affiliés à la CNRACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à renouveler le contrat et signer la convention avec le CDG 24 pour l'année 2013.

Opération d'investissement –Travaux SDE 24

Eclairage public et réseau France Télécom – le Péchauguy (vote pour : 12)

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	PART SDE (50%)	PART COMMUNALE
Eclairage public	2 666.98 €	3 189.71 €	1 594.86 €	1 594.86 €
France Télécom	6 793.86 €	8 125.46 €	4 062.73 €	4 062.73 €

Modification statuts SDE 24 (vote pour : 12)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition faite par le SDE 24 portant sur les nouveaux statuts en date du 11 octobre 2012 et qui consistent à l'actualisation et la prise de compétences optionnelles supplémentaires. Le Conseil Municipal adopte le contenu des statuts et autorise Mr le Maire pour leur signature.

3° TR. Travaux d'aménagement du Bourg – Attribution du marché (vote pour : 12)

Après avis de la commission de travaux réunie le 24/10, le conseil municipal décide d'attribuer le marché d'aménagement du Centre bourg pour un montant de 253 318.60 € HT soit 302 969.05 € TTC à l'entreprise JEAN Christian.

Plan de financement de l'opération (vote pour : 12)

Montant total travaux + honoraires : 299 254 € HT
357 907 € TTC

ETAT -D.E.T.R (25%)	65 684 €
FISAC	15 000 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	5 000 €
CONSEIL GENERAL	52 546 €
CONTRAT D'OBJECTIFS	13 136 €
TOTAL SUBVENTIONS	151 366 €
AUTOFINANCEMENT	206 541 €
TOTAL	357 907 €

Le conseil municipal adopte le plan de financement défini ci-dessus

Projet de lotissement - Acquisition foncière de la parcelle n° 977 sise la Chalucie (vote pour : 12)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle située à La Chalucie cadastrée Section B N°977, appartenant à Monsieur CHEVALIER Paul, d'une contenance de 7 370 m² en vue de réaliser un lotissement communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ladite parcelle pour un montant total de 60 000 € soit 8.14 €/m².

Régime indemnitaire du personnel (vote pour : 12)

le conseil municipal accepte de reconduire le régime indemnitaire du personnel communal pour l'année 2012.

Tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2013 – Avancement de grade (vote pour : 12)

Suite à un avancement de grade au 1^{er} Janvier 2013, le conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur chef (secrétariat de mairie) à compter du 1/1/2013

Décision modificative budget commune - augmentation de crédits (vote pour : 12)

Dépenses	art 73925	1 420 €
	ch 022	2 184 €
Recettes	art 7325	3 604 €